



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE

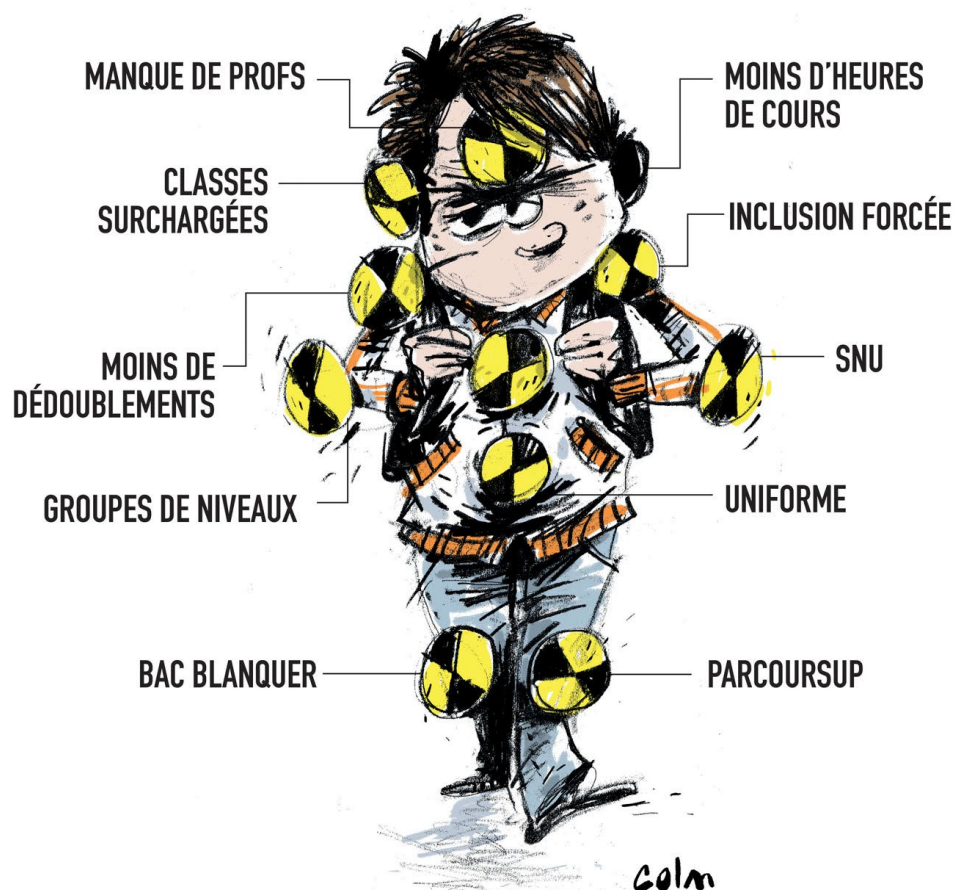


17 mars 2024

Choc des savoirs

*Attal et Belloubet passent en force en publiant ce
dimanche les textes au Journal Officiel...*
HALTE AU MEPRIS DE CE GOUVERNEMENT !

CHOC DES SAVOIRS



Alors que depuis janvier, à travers tout le pays, les personnels se mobilisent avec les parents d'élèves, par tous les moyens (motions, opérations «établissement désert », grèves, rassemblements...), pour exprimer leur refus du « choc des savoirs » et de ses groupes de niveau... Ce 17 mars, les textes organisant le « choc des savoirs » sont publiés au Journal Officiel !

Immédiatement après cette publication, le Premier ministre Attal, avec un art consommé du mépris et de la provocation, s'est félicité : « *Je m'étais engagé auprès de nos élèves et de leurs familles à créer un véritable Choc des savoirs pour notre Ecole. Ce matin, publication au journal officiel des textes sur les groupes de niveaux. (...)* ».

Parmi ces textes, l'arrêté du 15 mars 2024 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège, dispose à son article 4-1 que « *les enseignements communs de français et de mathématiques, sur tout l'horaire, sont organisés en groupes pour l'ensemble des classes et des niveaux du collège. Les groupes sont constitués en fonction des besoins des élèves identifiés par les professeurs.* ».

Une fois de plus, le passage en force ! Une fois de plus, le mépris des milliers de personnels, de parents d'élèves, qui depuis plusieurs semaines ne cessent de répéter : « *Nous ne voulons pas des groupes de niveau ! Nous ne voulons pas du tri des élèves ! Nous voulons des heures de cours disciplinaires, des classes en nombre suffisant et aux effectifs moins nombreux, des postes de professeurs, de CPE, d'AED, d'AESH, de Psy-EN, d'infirmières, d'assistantes sociales, d'administratifs etc. pour que tous puissent travailler, apprendre dans de bonnes conditions !* ».

Les appels à faire grève et à se réunir pour décider la reconduction se multiplient.

En Seine-Saint-Denis, jeudi dernier, l'AG des personnels mobilisés a décidé la grève reconductible à partir du 19 mars, avec une montée à Matignon le 21 mars : ils ont raison !

La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir en AG et à décider collectivement la grève pour bloquer le plan Macron-Attal de destruction de l'École publique et obtenir satisfaction sur les revendications.

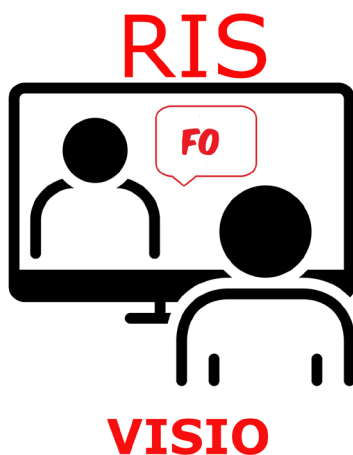
CONTRE LE « CHOC DES SAVOIRS » ! POUR UN CHOC DES MOYENS ET DES SALAIRES !

N'est-il pas grand temps de se disposer pour résister ?

N'est-il pas grand temps de nous organiser pour mettre un grand coup d'arrêt à cette politique destructrice de notre Ecole, de nos élèves, de notre santé ?

Peut-on vraiment les laisser faire ?

Venez en discuter ensemble en participant à la RIS spéciale



**MERCREDI 20 MARS
10H**

[Lien de connexion ZOOM](#)

ID de réunion: 852 3754 4971
Code secret: 092262



Participez à la RIS spéciale du SNUDI FO 13

Qu'est ce que les groupes de niveaux dans la réforme du choc des savoirs ?
Le premier degré va t'il être impacté par leur mise en place ?
Quels impacts auront sur nos conditions de travail ces coupes budgétaires ?
Que se passe t'il en région parisienne, à Lyon ?
Quelles suites possibles à la grève du 19 mars ?...

Venez vous informer, échanger,
discuter de vos revendications et
des moyens pour les obtenir.

Pas d'inscription nécessaire auprès du syndicat !

Il suffit de se connecter à l'heure du début de la réunion, soit en cliquant sur le lien direct (ouverture automatique de l'application ZOOM depuis un

ordinateur), soit en téléchargeant gratuitement [l'application ZOOM](#) sur votre tablette ou smartphone. Il suffit alors de rentrer l'ID et le MDP de connexion.



Rappel de vos droits

[Téléchargez votre attestation](#) pour participer à cette RIS et envoyez là à votre IEN après l'avoir complétée et enregistrée, 48h max avant la réunion que vous souhaitez remplacer.

Si la RIS est programmée le jour où vous avez déjà une réunion institutionnelle, il faut envoyer le formulaire 48h avant à votre IEN. [Toute la réglementation est ICI...](#)



MARDI 19 MARS

A l'appel des organisations
syndicales de la Fonction
publique

[\[Lire l'appel ICI\]](#)

RDV à 10h30 aux Réformés à Marseille



C'est le bon moment pour adhérer au SNUDI FO 13 !

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

[Téléchargez le bulletin 2024](#)

Vous pouvez adhérer pour toute l'année civile 2024 en programmant vos virements, chèques, prélèvements automatiques !

Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2025 pour déduire 66% de la cotisation versée de vos impôts 2024.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

